



ORGANISATION DES STAGES-RDJ-TDJ



ORGANISATION GENERALE POUR LE CODEP ET LE CLUB ORGANISATEUR

Ces différents points sont classés par ordre chronologique.

- 1) Le club organisateur doit rechercher et financer le juge arbitre pour le TDJ
- 2) Le CODEP doit faire la demande d'autorisation pour le TDJ
- 3) Le CODEP s'occupe de la plaquette d'inscription du stage
- 4) Le club organisateur s'occupe de la plaquette d'inscription du RDJ ou PJ et du TDJ
- 5) Les clubs envoient leurs inscriptions au CODEP ainsi qu'au club organisateur
- 6) Le club organisateur met à disposition la salle
- 7) Le CODEP met à disposition un ou plusieurs encadrants pour le stage
- 8) Le CODEP organise la journée de stage
- 9) Le club organisateur organise et gère le RDJ ou PJ et le TDJ
- 10) Le CODEP peut aider en proposant des contenus pédagogiques pour les Plateaux Jeunes
- 11) Le club organisateur doit mettre à disposition de tout le matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (une sonorisation avec micro, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur équipé de la dernière version de Bad Plus et EXCEL, et une imprimante).
- 12) Le club organisateur doit mettre en place et gérer la buvette, dont les recettes leur reviennent
- 13) Le club organisateur doit mettre à disposition des bénévoles pour la tenue de la table de marque
- 14) Le club organisateur doit transmettre les fichiers de résultats au CODEP en fin de compétition
- 15) Le CODEP doit envoyer les résultats à la FFBAD